



LE JACQUEMINOIS

Volume 14, numéro 4 - 28 avril 2022

Mot du conseil

VOTRE ÉQUIPE EN ACTION

Chers citoyens et citoyennes,

Depuis les 6 derniers mois, vos élus sont en action pour vous, tous les jours. Nous avons été proactifs et à l'écoute, et nous croyons avoir déjà répondu à plusieurs de vos besoins. En rafale, voici quelques éléments mis en place pour le bien de la communauté :

- L'implantation d'un camp de jour
- Super chasse aux cocos 2022
- Fête de la famille / journée verte
- Journée reconnaissance des bénévoles et activité de remerciement
- Retour de la Saint-Jean-Baptiste
- Refonte du nom de la Friperie « La suite des choses » et déploiement de la publicité de cet organisme
- Support de la Friperie à l'école par des dons multiples
- Organisation de la fête de fin d'année 2022 des élèves de l'école St-Jacques par la Friperie
- Organisation du soccer (les lumières seront installées sous peu)
- Organisation du volleyball (le terrain est enfin prêt!)
- Création du club de course et de marche SJLM
- Baseball pour les jeunes (intégration à Sherrington)
- Balle-molle (intégration de plus d'équipes pour répondre à la demande) (les lumières et les filets seront installés sous peu)
- Début des travaux du Parc des aînés pour aménager les terrains de pickleball et de pétanque
- Refonte de l'accès à la bibliothèque
- Travaux sur les cours d'eau
- Forage de 2 puits de captage et réalisation des essais de pompage
- Collaboration avec la MRC pour l'intégration d'une collecte de compostage en 2023
- Instauration de la page Facebook de la Mairesse
- Instauration d'une page Instagram municipale
- Embellissement des espaces verts et des terrains municipaux grâce à une collaboration avec Saint-Philippe pour obtenir des services d'horticulture
- Instauration d'un logiciel de consultation citoyenne
- Mise sur pied d'un projet de bornes électriques à la Place de l'Église (les bornes devraient être installées et fonctionnelles à l'automne)

Comme vous pouvez voir nous n'avons pas chômé. Nous nous sommes relevé les manches et avons CULTIVÉ L'AVENIR ENSEMBLE ! Sachez que nous sommes toujours heureux de vous servir.

Votre équipe.

Dossiers de greffe et affaires politiques

Dépôt d'un nouveau projet de règlement UR-1000 constituant le comité consultatif de l'urbanisme :

L'objet de ce règlement est de constituer un comité consultatif d'urbanisme servant à donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Le règlement détermine également la composition du comité et son fonctionnement, en plus d'attribuer au comité la fonction de conseil local du patrimoine.

Dépôt d'un nouveau projet de règlement TX-701 sur le partage des frais relatifs aux travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur :

L'objet de ce règlement est de fixer les conditions de partage des frais relatifs aux travaux d'aménagement, d'entretien ou de fermeture de cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, dont les coûts sont répartis par résolution du conseil municipal conformément au règlement de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville.

Dépôt d'un nouveau projet de règlement AD-103 relatif au remboursement des dépenses des élu.es et des employé.es municipaux :

L'objet de ce règlement est de fixer les exigences relatives aux frais de déplacement engagés pour le compte de la Municipalité et fournit des moyens de contrôle raisonnables de l'utilisation par les employé.es et les élu.es des fonds de la Municipalité pour les déplacements, la représentation et autres raisons d'affaires.

Adoption du règlement SE-901 sur les ventes de garage :

L'objet de ce règlement est de fixer les conditions de mises en place et d'opération des ventes de garage organisées par les propriétaires ou occupants d'immeubles de la Municipalité.

Les règlements et projets de règlements peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité ou sur demande auprès des employés municipaux.

La prochaine séance aura lieu le mardi 21 juin 2022 à la salle du conseil au 119 rue Renaud, à 19h. Les séances sont diffusées en simultané sur la plateforme zoom et l'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet de la municipalité.

Fermeture de la mairie

Veillez noter que les bureaux municipaux seront fermées les vendredis 24 juin et 1er juillet prochains à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste et de la Fête du Canada.

On vous attend en grand nombre aux célébrations de la Fête Nationale, qui auront lieu vendredi le 24 juin au Parc Camille-Beaudin.



Paniers de basketball



Si vous possédez un panier de basketball extérieur, veuillez vous assurer que celui-ci est bien rangé à l'intérieur des limites de votre propriété lorsqu'il n'est pas en utilisation. Laisser les paniers dans la rue cause des problèmes de circulation pour les camions de déchets, ainsi que pour les autobus scolaires.

Merci de votre collaboration!

Utilisation de l'eau potable et remplissage de piscines

Nous aimerions vous rappeler que le respect des conditions d'utilisation de l'eau potable est essentiel au maintien du puits.

Les conséquences du non respect du règlement sont nombreuses et coûteuses, dont le risque de re-colmatage du puits, la livraison de citernes d'eau pour remplir le réservoir ou encore un plus faible débit allant jusqu'à une pénurie d'eau possible.



Arrosage manuel de la végétation

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal, au moyen d'un système d'arrosage manuel pour fins d'arrosage de pelouse, d'un jardin, de fleurs, d'une haie, d'un arbre ou tous autres végétaux est permis pour une durée maximale de 15 minutes, tous les jours, uniquement de 20h à 22h.

Périodes d'arrosage des pelouses

L'arrosage des pelouses est permis uniquement de 20h à 22h si l'eau est distribuée par des asperseurs amovibles en respect des modalités suivantes :

- **adresse avec un numéro civique pair : lundi et mercredi;**
- **adresse avec un numéro civique impair : mardi et jeudi.**

Piscine et spa

Le remplissage complet des piscines ou spas est interdit*.

*Pour les propriétaires de nouvelles installations, vous devez faire venir une citerne d'eau pour le remplissage complet.

La mise à niveau des piscines et des spas est permise uniquement de 20h à 22h en respect des modalités suivantes :

- adresse avec un numéro civique pair : lundi et mercredi;
- adresse avec un numéro civique impair : mardi et jeudi.

Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rues, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment

Il est strictement interdit d'utiliser l'eau du réseau d'aqueduc pour les fins suivantes :

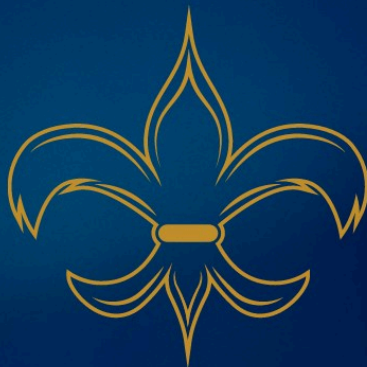
- le lavage des véhicules;
- l'arrosage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment;
- pour faire fondre la neige ou la glace des entrées, des terrains, des patios ou des trottoirs.

Veuillez prendre note que cette année, le service de sécurité incendie n'offrira plus aucun service d'arrosage ou de remplissage aux citoyens.

Le règlement 388-2021 sur l'utilisation de l'eau potable est disponible en entier sur le site internet dans la section « Règlements municipaux ». On vous invite à signaler à la municipalité les cas d'infractions constatées sur le territoire, car les conséquences sont nombreuses et affectent tous les bénéficiaires.

Fête nationale du Québec

À Saint-Jacques-le-Mineur



Vendredi le 24 juin dès midi
au parc Camille-Beaudin
(263 route Édouard VII)



Vous êtes chaleureusement invités aux célébrations de la fête nationale, qui auront lieu le 24 juin prochain au parc Camille-Beaudin!

Joignez-vous à nous pour une journée remplie d'activités qui sauront plaire aux petits et aux grands : barbecue, balle-molle, jeux gonflables, conteurs de légendes, et plus encore; le tout sur une trame sonore 100% québécoise, qui se culminera avec le spectacle présenté par le duo Belle et Bête!

Restez à l'affût pour la programmation complète de la journée, qui sera dévoilée sous peu!

On vous invite à venir à pied ou à vélo, puisque le site ne sera pas accessible aux véhicules. Si vous devez venir en voiture, vous pourrez vous stationner à la mairie, devant le centre communautaire, et dans les rues avoisinantes—en s'assurant bien évidemment de respecter les terrains et entrées des résidents.

Tables et chaises seront disponibles sur le site, mais vous pouvez tout de même apporter vos chaises si vous désirez vous assurer d'avoir une place assise pour le spectacle! De plus, apportez de l'argent comptant si vous désirez vous procurer de la nourriture et des boissons. Il n'est pas permis d'apporter des boissons alcoolisées de l'extérieur.



Nous avons besoin de bénévoles pour assurer le bon déroulement de la journée!

Nous réitérons notre grand besoin de bénévoles pour la journée du 24 juin.

Que ce soit pour la journée complète, quelques heures, ou même seulement pour la corvée de nettoyage du lendemain, nous avons besoin de vous! Amenez vos amis et vos voisins; plus on est de fous, plus on rit!

Les bénévoles qui participeront à la journée auront droit au repas gratuit, et seront inclus dans le tirage de la société de la fête nationale du Québec et auront la chance de gagner un prix d'une valeur de plus de 1000\$!

Communiquez avec la municipalité au 450-347-5446 poste 403 ou par courriel au info@sjlm.ca pour vous impliquer!



De plus, pour chaque tranche de 10\$ dépensés à la friperie pendant le mois de juin vous recevrez un coupon d'une valeur de 1\$ pour un achat de nourriture ou de boissons à la Saint-Jean!

Les loisirs!

Fête familiale et journée verte

Merci à tous ceux et celles qui ont participé à l'édition 2022 de la fête familiale et journée verte! Il nous a fait un grand plaisir de vous voir au rendez-vous en si grand nombre.

Nous tenons aussi à remercier tous nos exposants de la foire agricole : Bean et Bonheur, Overhop - Bières artisanales, la ferme Black Creek, Pine Acres Homestead, Alpagas Trésor des Andes, ainsi que la Caravane des Cultures. Nous espérons que vous avez apprécié de les découvrir ou les redécouvrir!

Un merci tout spécial à tous nos bénévoles pour votre présence, nous ne pourrions organiser de si beaux événements sans votre précieuse aide. Et merci à Amélie Picquette, photographe; surveillez nos réseaux sociaux pour les superbes photos à venir.



Club de marche et de course

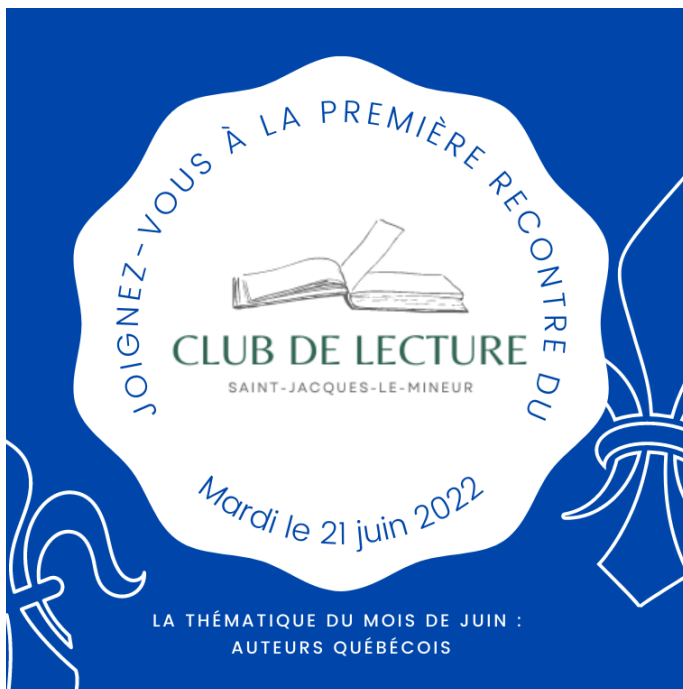
Les rencontres du club de marche et de course ont lieu tous les jeudis à 19h, peu importe la météo. Rendez-vous devant le centre communautaire au 119 rue Renaud.

Les touts petits et les amis à quatre pattes sont les bienvenus!

Joignez-vous au groupe Facebook du club au <https://www.facebook.com/groups/697179674970818> pour plus d'information.



Bibliothèque



Horaires de la bibliothèque :

Lundi : 18 h 30 à 20 h 30

Mercredi : 13 h à 16 h 30 et 18 h 30 à 20 h 30

Samedi : 10 h 30 à 12 h

Adresse : 89 rue Principale

On vous invite à la toute première rencontre du Club de lecture de Saint-Jacques-le-Mineur!

La thématique du mois de juin : Les auteurs québécois. On vous invite à passer à la bibliothèque pour sélectionner un livre, et à vous joindre à nous le 21 juin prochain à 19h pour en discuter!

Visitez la page Facebook de la municipalité pour tous les détails, ou communiquez avec nous au 450-347-5446 poste 403.

Abris temporaires



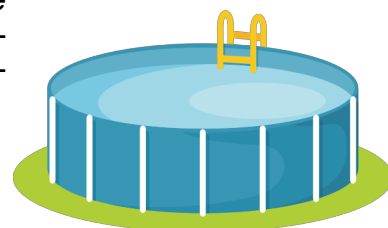
Nous rappelons à tous les propriétaires d'abris hivernaux (de type « tempo » et servant à abriter véhicules et entrées de bâtiment) que la date limite pour retirer ces structures était le premier mai.

Si le vôtre est toujours installé, veuillez vous assurer de le ranger dans les plus brefs délais.

Règlement sur les piscines gonflables et démontables

Nous voulons rappeler à tous nos citoyens que les piscines démontables (ceci inclut les piscines gonflables) doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande de permis au sein du service de l'urbanisme de la Municipalité. Elles sont traitées de la même façon qu'une piscine de type hors terre et sont soumises à la même réglementation. Elles doivent donc être clôturées si elles font plus de 60 cm de profond, à moins que les parois n'atteignent 1.2 mètres de hauteur.

Pour toutes questions, nous vous invitons à vous référer au *Règlement de zonage #1200-2018*, article 4.3 que vous pouvez retrouver sur le www.sjlm.ca dans la section des Règlements administratifs ou à communiquer avec le service de l'urbanisme au 450 347-5446, poste 204.



Visite des installations septiques

La municipalité a entrepris il y a quelques semaines des démarches afin de cataloguer les installations septiques présentes sur son territoire. Cette démarche a pour objectif de fournir un portrait de la situation au conseil municipal afin d'orienter adéquatement ce dernier dans ses prises de décision ultérieures en matière de protection de l'environnement.

La prochaine étape de l'initiative est de visiter et inspecter les installations sur lesquelles nous ne détenons pas suffisamment d'informations pour procéder à la caractérisation. Les appels de prise de rendez-vous ainsi que les visites terrains ont commencé la semaine dernière, et se poursuivront tout au long du mois de juin.

Merci de votre collaboration.

Règlement sur les animaux



Le règlement SE-900 relatif aux animaux est applicable par la SPCA Roussillon.

Si vous avez des plaintes ou commentaires relatifs aux animaux de votre voisinage ou pour signaler des animaux errants ou décédés, veuillez communiquer avec eux directement au 450-638-9698 ou par courriel au info@spcaroussillon.com.

Caravane des cultures

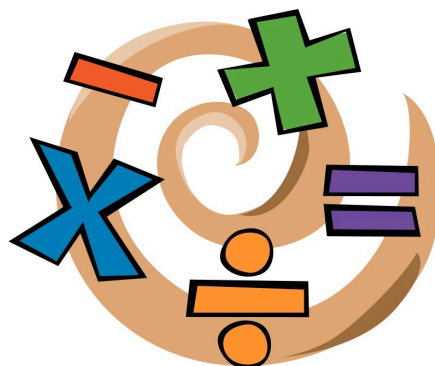


Retour de la Caravane des cultures, tous les lundis jusqu'au 10 octobre de 16h à 19h à la place Marie-Flavie-Raymond, parc situé devant le bâtiment de l'ancienne caisse populaire, à l'intersection de la route Édouard VII et de la rue Principale.

Math Makers

La ressource numérique jeunesse Math Time a changé de nom. Elle s'appelle dorénavant **Math Makers**.

Cette ressource numérique est destinée aux enfants de 4 à 10 ans. Elle permet d'apprendre les notions de base des mathématiques sous forme de jeux. Par exemple, l'enfant aide un animal à traverser le chemin en libérant les obstacles tout en apprenant une leçon de mathématiques. L'enfant apprend la valeur des positions, les fractions, l'addition, la soustraction, l'égalité et d'autres concepts. Découvrez ou redécouvrez cette ressource jeunesse amusante!



Les abonnés de la bibliothèque peuvent y accéder via la page Jeunesse du catalogue en ligne Simb@

2-1-1

Vous avez besoin d'aide et vous ne savez pas vers qui vous tourner? Le 2-1-1 est là pour vous faire connaître les organismes qui sont disponibles pour vous aider dans votre communauté.

Gratuit et bien sûr confidentiel, vous êtes invités à communiquer avec eux en composant le 2-1-1, ou par clavardage en ligne en visitant le 211qc.ca.

Subvention pour les barils récupérateurs d'eau de pluie

Nous vous rappelons que la municipalité offre toujours une subvention à l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

L'aide financière équivaut à 50% du coût d'achat du baril jusqu'à concurrence de 40 dollars.

Pour plus d'information sur le programme de subvention, consultez le site internet dans la section « Environnement » - « Aide financière baril eau de pluie ». Le formulaire à remplir est disponible sur la page.



Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des aînés

Chaque année, le 15 juin, des communautés du monde entier se réunissent pour souligner la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Elles sensibilisent le public à cette problématique et encouragent les gens à adopter des comportements bienveillants.

On vous invite à porter du mauve pour marquer l'occasion, et à ouvrir la discussion avec les aînés de votre entourage.

Si vous avez des inquiétudes par rapport à votre situation ou à celle d'une personne âgée de votre entourage, appelez la Ligne Aide Abus Aînés au 1 (888) 489-2287. Ouvert tous les jours, de 8h à 20h.



Ressources pour les aînés

La MRC des Jardins-de-Napierville vous fait parvenir le guide des programmes et services offerts aux aînés du gouvernement du Québec. Vous y trouverez des informations sur les crédits d'impôts qui vous sont offerts, les services de santé et services sociaux, les transports adaptés, et bien d'autres sujets.

Pour consulter le guide, visitez le <https://bit.ly/3IQW6di>

Friperie La Suite des choses



Horaire de la friperie :

Les bénévoles sont disponibles pour vous accueillir tous les jeudis en après-midi entre 14 h et 17 h ainsi que les vendredis soirs entre 18 h 30 et 21 h.

Adresse : 119 rue Renaud, sous-sol

Je souhaite sincèrement féliciter et remercier avec un gros câlin tous les bénévoles qui ont fait de notre lancement un succès.

Merci à Mélanie Charest, France Rivest et son mari, Carole Bouchard, Bruno Martel, Micheline et Réal Jacques, Éric Jacques, et une personne très importante pour moi et pour l'équipe - la super Marie Michèle Levac. Je souhaite aussi remercier par le fait même l'implication inconditionnelle de toute la famille Godin (Pascal, Coralie, Charlotte, Rose et Juliette). Merci à Alexandra et Arianne Derome pour leur bénévolat.

Merci à vous tous de nous soutenir et encourager dans cette belle aventure qui redonne à notre magnifique communauté.

- Marie-Eve Boutin, conseillère responsable de la friperie

Rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc

Les 6-7-8 juin prochain, l'équipe d'Aquatech procédera au rinçage de notre réseau d'aqueduc. Cette procédure essentielle pour l'entretien du réseau est recommandée par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Cette procédure contribue également à prévenir les problématiques d'eau colorée sur le réseau.

On demande la collaboration des citoyens desservi par le réseau lors de ces journées pour réduire votre consommation personnelle, afin d'éviter d'avoir à faire livrer des citernes d'eau. Il est également possible d'observer des variations de l'eau durant cette période, vous pouvez laisser couler pendant un moment avant la consommation, mais on rappelle que l'eau demeure potable en tout temps pendant les opérations.

Merci.

Lecture des compteurs d'eau

Au cours du mois de juin, la municipalité souhaite procéder à une lecture des compteurs d'eau sur tout le territoire de la municipalité.

Cette pratique est recommandée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable que chaque municipalité doit mettre de l'avant.

Pour procéder à la lecture, les employés du service des travaux publics doivent circuler sur les terrains pour prendre une mesure du lecteur situé à l'extérieur des propriétés.

On demande votre collaboration pour cette opération. Merci

Collecte de branches—15 août et 17 octobre 2022

- Les branches doivent être déposées en bordure de la rue, le bout coupé du côté de la chaussée, au plus tard à 7 h le matin la journée de la collecte;
- Le service passera une seule fois par collecte dans votre rue :
- Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées;
- Le diamètre des branches ne doit pas excéder 5 pouces (12.7cm);
- Les branches doivent être coupées en longueur de 5 pieds (1.5m) maximum;
- Les vignes doivent être coupées en longueur de 4 pieds (1.2m) et attachées en paquet de ½ pied (15cm) de diamètre maximum;
- Les petites branches de moins de 3 pieds (0.9 m) de longueur doivent être attachées en paquet de ½ pied (15cm) de diamètre maximum;
- Pour les citoyens qui auront à disposer d'une grande quantité de branches, un maximum de 15 minutes sera alloué pour le déchiquetage par adresse;
- Les souches, les grosses branches et les troncs ne sont pas acceptés;
- Les branches épineuses pouvant causer des blessures pendant le déchiquetage doivent être mises dans un tas à part en bordure de la rue et respecter les mêmes consignes que les branches non épineuses.

Dépôt de matériaux de construction

Où: 82, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur

HORAIRE

INFORMATIONS ET RV

Le samedi:	Le 2e samedi de chaque mois entre 9 h et 12 h (11 juin)
Le mercredi (sur ren-	18 mai au 26 octobre entre 13 h et 16 h

Communiquez avec la municipalité au 450-347-5446, poste 403 ou par courriel info@sjlm.ca

POURQUOI : Le dépôt de matériaux de construction est un site mis à la disposition des citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur pour favoriser la gestion des résidus de la construction, de la rénovation et de la démolition, de façon à ce que ces matériaux ne soient pas acheminés dans les sites d'enfouissement.

CONSIGNES D'UTILISATION

- **Pièce d'identité**: le service s'adresse uniquement aux résidents de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur. Le résident doit présenter au préposé une pièce d'identité valide avec photo ainsi qu'une preuve de résidence. L'enregistrement de la visite sera effectué à l'adresse de la preuve de résidence.

Pièces d'identité acceptées	Preuves de résidence acceptées
Permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport canadien, carte de citoyenneté canadienne	Permis de conduire, relevé de taxe municipale de l'année en cours, bail pour l'année en cours (2022)

- **Véhicules acceptés**: seuls les véhicules de promenade tels que voiture, un véhicule utilitaire sport ou une camionnette incluant une remorque standard (maximum 1 essieu) sont acceptés;
- Deux (2) visites gratuites sont offertes par bâtiment résidentiel en 2022, chaque visite sera comptabilisée par le préposé selon le tableau suivant:
- Il n'y a pas de demi-prix, une remorque de matériaux autres que du bardeaux d'asphalte ou d'argile de 80 pi³ devra déboursier 160\$ ou l'équivalent en nombre de visite avant de décharger.
- Le montant sera payable sur place en argent comptant seulement, un reçu sera émis par le préposé; Le citoyen est responsable de déposer lui-même les matériaux secs dans les conteneurs et de suivre les instructions du préposé.

Volume	Matériaux	Équivalent à
Moins de 64 pieds ³ (moins de 1.8m ³)	matériaux autres que bardeaux d'asphalte ou d'argile	1 visite
	bardeaux d'asphalte ou d'argile	2 visites
64 à 130 pieds ³ (1.8m ³ à 3.7m ³)	matériaux autres que bardeaux d'asphalte ou d'argile	2 visites
	bardeaux d'asphalte ou d'argile	4 visites (coût extra = 160\$)
Plus de 130 pieds ³	Interdit	Interdit

Toute visite supplémentaire (dès la troisième visite), aura une charge de 80\$/visite.

O U I	-bois de construction (longueur de 2m. maximum)	-masonite	N O N	-ordures ménagères	-bois enduit de créosote ou goudronné
	-bardeaux d'asphalte et d'argile	-panneau aggloméré ou de particules		-toile, divan, matelas, coussin (utilisez la collecte des ordures ménagères)	(traverse de chemin de fer)
	-céramique	-papier de toiture		-électroménagers	-produits explosifs
	-filage	-souche		-bonbonnes de gaz comprimé	-gravier, pierre, terre
	-gypse	-vitres		-munitions et armes (communiquez avec la SQ)	-pneus
	-isolant	-porte, fenêtre, cadrage			(consultez votre garagiste)
		-meubles en bois			-asphalte,

La sécurité publique

Feux à ciel ouvert



Il est interdit de faire un feu à ciel ouvert sans avoir préalablement obtenu un permis de brûlage du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques, lequel est gratuit.

Les pompiers tenteront de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, mais vous devez considérer un délai de 7 jours ouvrables pour une demande.

De plus, il est interdit de brûler des matériaux de construction. Ceux-ci devront être déposés au dépôt de matériaux qui est ouvert le deuxième samedi de chaque mois, ainsi que tous les mercredis sur rendez-vous.

On vous rappelle aussi qu'il est de la responsabilité de l'allumeur de vérifier l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU!

Alerte municipale — Inscription et mise à jour de vos coordonnées

L'année dernière, dans le cadre de la mise sur pied de son **Plan de mesures d'urgence**, la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a procédé à l'instauration d'une application d'alertes municipales. L'application sert à joindre **rapidement** et **efficacement** nos citoyens et citoyennes advenant une situation d'urgence sur le territoire jacquemois.

L'équipe de l'Organisation municipale en sécurité civile de Saint-Jacques-le-Mineur désire profiter du début de la saison estivale pour vous inviter à mettre à jour vos coordonnées sur la plateforme, le cas échéant. Vous venez d'emménager à Saint-Jacques-le-Mineur? L'inscription est simple et rapide!

Rendez-vous sur notre site internet, et cliquez sur le lien d'inscription dans la barre orangée se trouvant en haut de l'écran d'accueil

Merci de nous aider à vous joindre rapidement... quand ça compte!

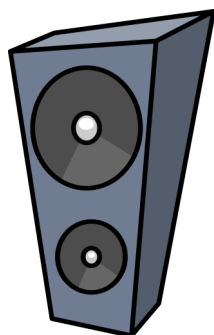
Partage de la rue

En milieu rural, nous partageons la rue avec la machinerie agricole. Soyez patients et assurez-vous que vos dépassements sont sécuritaires.

Nous demandons aussi aux conducteurs de machinerie agricole de porter une attention particulière à l'évitement des pancartes et poteaux en bordure de rue.



Soyons courtois avec nos voisins



Avec la saison des « partys de cour » qui commence, nous vous rappelons que le respect de vos voisins est essentiel.

Lors de votre planification de soirée, n'oubliez pas de prendre en considération le fait que votre voisin n'a peut-être pas envie de rester debout jusqu'au petites heures du matin. Lorsque le soleil se couche, réduisez le volume sonore, ou déplacez la fête à l'intérieur.

Merci de votre collaboration!



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 26 avril 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1208-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1200-2018 (OMNIBUS PHASE 2)

L'objet de ce règlement est de modifier les dispositions suivantes :

- Les superficies maximales des bâtiments commerciaux et industriels;
- Les logements intergénérationnels;
- Les ventes de garage et relatives à des activités sociales;
- Les frais de fonds de parc pour les projets de redéveloppement;
- La détermination d'une cour avant;
- L'architecture des bâtiments en zone agricole;
- Les garages et abris d'automobiles attenants et autonomes;
- Les saillies de bâtiments principaux ayant une marge de recul latérale de zéro;
- Les usages autres que l'habitation pouvant comporter une porte de garage en façade;
- L'implantation de constructions accessoires en cour avant en zone agricole;
- La hauteur des haies en zone agricole;
- Les matériaux prohibés pour les clôtures et murets;
- Les distances de dégagement d'une limite de propriété pour les aires de stationnement d'usages agricoles et d'habitations unifamiliales;
- Les conditions pour abattre un arbre;
- Les milieux humides;
- Les constructions et équipements temporaires;
- Les enseignes communautaires électroniques;
- Les opérations de déblai et de remblai;
- Les ouvrages de prélèvement des eaux souterraines;
- Les conduites d'égouts et d'aqueduc dans les zones agricoles A-01, A-02 et A-03;
- Les usages industriels dans les zones MIX-03 et C-01;
- Le rapport espace bâti dans la zone C-01;
- Les habitations unifamiliales jumelées en projet intégré dans la zone MIX-02;
- Autres modifications techniques visant à corriger des problèmes d'interprétation et d'application.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville, le 12 mai 2022, et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 19 mai 2022

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal entre 8h00 et 22h00, le 19 mai 2022.

Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

TITRE DU PROJET : RÉFECTION DU CHEMIN RUISSEAU-DES-NOYERS
NUMÉRO A0 : 23062022

La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur requiert des soumissions pour la réalisation de travaux de réfection des 3.2 km de chaussée du chemin Ruisseau-des-Noyers et de douze (12) ponceaux se trouvant sous cette route.

Les documents de soumission seront disponibles à partir du jeudi 23 juin 2022 à 9h sur le site Service électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse Internet <https://www.seao.ca/>. Les soumissions seront reçues au bureau municipal situé au 91, rue Principale, à Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0 avant 10h, le mardi 19 juillet 2022.

L'analyse des soumissions est faite selon le mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire conforme. Pour être retenue, une soumission doit contenir tous les documents obligatoires prévus dans le document d'appel d'offres afin d'être considérée conforme.

La soumission doit être remplie sur la formule fournie par le maître de l'ouvrage et expédiée sous pli cacheté. L'enveloppe doit contenir un (1) original et une (1) copie.

Le nom des soumissionnaires sera divulgué publiquement immédiatement après l'heure de clôture au bureau municipal. L'offre sera valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

La municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ne s'engage aucunement à accepter la plus basse soumission ni aucune soumission.

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 6e jour de juin 2022.

☞ ☞ ☞ ☞

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la Municipalité ainsi que dans un journal imprimé localement et distribué à toute la population entre 8h00 et 22h00, le 6 juin 2022.

Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière